

Le Réveil Syndicaliste

Organe Mensuel de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

❖ ACTION — ÉDUCATION SYNDICALE — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ❖



LOIRE-INFÉRIEURE
DEPOT LEGAL
N° 3556
1938

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail, Rue Arsène-Leloup - NANTES
TÉLÉPHONE 326.73
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale
Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

La Retraite aux Vieux Travailleurs

Un voile à déchirer

Les classes dirigeantes de l'humanité ont voilé leurs louches actions sous divers idéalismes, elles ont donc ainsi oublié ceux qui donnent tout et ne reçoivent rien.

Rome antique, des vieillards tu méprisais l'existence !

Deux mille ans et plus nous séparent de ces temps barbares. Le capitalisme ainsi que les partis politiques semblent méconnaître le devoir que des visages ridés et amaigris leur dicent.

La retraite aux vieux travailleurs est une des lois que le gouvernement doit voter sans arrière-pensée, car là, il ne favorisera pas un parti politique, mais tous les vieux travailleurs qui ont donné leur vie, leur sueur, pour permettre à la société de suivre son rythme trépidant.

Combien d'hommes pour éviter l'affront de vivre à la charge des leurs, se donnent la mort, pourtant ce sont eux qui, grâce à leur travail, ont fait prospérer l'usine, honte de notre époque, celle-ci ferme ses portes aux vieux prolétaires, les laissant ainsi errer dans un monde méconnaissant la fraternité.

Cette retraite aux vieux travailleurs est votée quand un homme que la fortune n'a pas favorisé rentre dans l'usine qui use son corps, comme la rouille ronge le fer, il a, après certaines années de labeur, droit à la récompense de ses efforts.

Ingénieurs, directeurs d'usines, que seriez-vous sans la main-d'œuvre qui s'associe à votre génie constructeur ? — Presque rien.

Que seraient vos maisons ultra-modernes, vos ponts qui se rient des lois de l'édification, vos aéroports, voies de communication et d'irrigation, si vous n'aviez pas pour vous aider dans la tâche grandiose que vous avez appelée : le modernisme de la terre, les humbles travailleurs.

Hommes des classes aisées, quand les cheveux blancs parsèment votre chevelure, vos derniers jours se passent dans la paix et la quiétude familiale, tandis que les vieux travailleurs, ces forçats de la société, n'ont droit qu'au regard haineux d'un monde qui les baffoue et ne tient qu'à s'en débarrasser.

Un état démocratique, tel que celui qui réside en France, doit se souvenir de ceux qui ont fait sa force en temps de paix comme en époque de conflit international, et donner aux vieux travailleurs la loi à laquelle ils ont droit.

Pour cela, il faut déchirer le voile de la cupidité, pour laisser apparaître une France reconnaissante à la classe ouvrière.

Préparez vos prochaines vacances en utilisant "VACANCES-ÉPARGNE" et les autres Services de "TOURISME VACANCES POUR TOUS"

Pour tous renseignements adressez-vous à "TOURISME VACANCES POUR TOUS" 192, rue Lafayette - 8, rue de la Douane PARIS (Botz 87-84)

DEMANDE D'ADHÉSION

Je soussigné (1) _____
Prénom _____
Adresse _____
Syndicat _____
Demande mon admission comme membre de l'association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901, dite "Tourisme Vacances pour Tous" et déclare accepter les Statuts de la dite association.
Adhésion individuelle, coût 20 frs. par an. (2)
Adhésion familiale, coût 25 frs. par an. (2) (3) (4)
Signature _____

(1) Nom en lettres majuscules.
(2)ayer la mention inutile.
(3) La famille s'entend comme suit : le père, la mère, les enfants jusqu'à 16 ans inclus.
(4) Indiquer les noms des membres de la famille, et la date de naissance des enfants.
Création Tourisme C. G. T. 1937/1

Abolition des Privilèges

Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée Constituante, désireuse de restaurer l'ordre et la justice dans le pays, proclama l'abolition des privilèges. Elle décréta que la naissance ne suffirait plus à procurer charges et honneurs, ni à exempter de l'impôt. Ces réformes profondes dans l'ordre social, contribuèrent puissamment à améliorer le sort des citoyens et assurèrent le succès du régime nouveau.

L'évolution radicale de la technique moderne sous la poussée du machinisme, a permis à une minorité de profiteurs de détruire l'œuvre bienfaisante de la Grande Révolution. Ces gens, sans scrupule, appelés financiers, ont réussi à imposer au pays un nouveau système de privilèges en se réclamant de la déclaration des Droits de l'Homme. Au nom des principes de liberté et de propriété, ils ont dépeuplé systématiquement le peuple du fruit de son travail, pour édifier des fortunes colossales. A les en croire, les législateurs de 1789, en déclarant les droits de propriété inviolables et sacrés, voulaient légaliser les injustices futures et non développer l'amour du travail personnel et encourager le goût de l'épargne.

Grâce à la dispensation du crédit, au système des changes, à la spéculation sur les valeurs en bourse, il leur est facile de désorganiser, quand il leur plaît, l'économie nationale. Ils ont fait une démonstration de leur puissance, quand le ministre Blum a voulu réglementer leur trafic scandaleux. Il y a quelques jours à peine, ils viennent de nous prouver qu'ils sont toujours décidés à maintenir, les masses sous leur coupe. Le Cabinet Chautemps a préféré démissionner plutôt que d'accorder aux travailleurs les réformes profondes réclamées par la C. G. T. et l'élément laborieux de la nation.

Cette situation illégale d'un état dans l'état, persistera-t-elle ? Quelle est notre forme exacte de Gouvernement ? Est-ce le peuple ou la finance qui gouverne le pays ? L'Etat français n'a de démocratique que le nom. Ce sont les financiers qui gouvernent, en agitant des pantins appelés ministres. Nous vivons sous le régime de la ploutocratie, sous un régime de privilèges. Des citoyens disposent d'un revenu de plusieurs centaines de mille francs, parfois même de plusieurs millions ; d'autres n'ont pas de pain à donner à leurs enfants. Des citoyens possèdent hôtel particulier, villa à la mer, château à la campagne, pendant que des ouvriers disposent d'une ou deux pièces malsaines, pour loger leur famille nombreuse.

Aux dernières élections législatives, le peuple français a clairement manifesté sa volonté de voir cesser, au plus tôt, ces abus scandaleux sous un régime égalitaire. Sera-t-il écouté ? C'est peu probable. Nos dirigeants se soucient bien plus de leurs intérêts personnels que du bien-être populaire. La Presse subventionnée essaie d'égarer la vigilance des travailleurs. Elle tente de détourner leur attention des réformes essentielles, en prolongeant le conflit des quarante heures et des congés payés. Pour troubler l'opinion publique, le coût de la vie monte sans cesse.

Malgré tout, sous la poussée menaçante des masses, des concessions seront probablement faites, mais avec l'arrière-pensée de les voir temporaires. Aux travailleurs de se tenir sur leurs gardes ! Tant que la mentalité actuelle de certaines classes qui se croient supérieures, ne sera pas supprimée, tant que la législation n'aura pas limité les revenus et les fortunes, des réformes pourront être faites, le mal, cause des troubles sociaux, existera toujours : L'argent ne doit pas être roi. Le premier devoir de la législation est de l'empêcher d'affamer les masses. Pas de paix sociale, tant que la subsistance de certains citoyens dépendra du bon plaisir du Capital ! De la justice pour tous et le pays deviendra fort et prospère !

J. B.

La Bourse - Livet

Je ne passe jamais devant la Bourse du Travail bien située au centre de l'arrière région de la Fosse, sans penser à l'Ecole LIVET, qui occupa cet emplacement pendant un demi siècle.

Etrange destinée, c'est là qu'un petit Mait' d'école de l'Anjou, ayant enseigné à La Poëze et à St Mathurin-sur-Loire, où il avait connu tous les déboires du magister-greffier, vint planter sa tente en 1846 au moment où le machinisme grandissant demandait des ouvriers éclairés. C'est là, qu'aujourd'hui, la même classe de travailleurs vient puiser ses directives, et parfois des consolations.

Je revois le père "LIVET", parcourant chaque jour, à grandes enjambées, tout cet enclos où il avait réuni d'abord 50 élèves, et où il en laissa 500, et quels Elèves ! Les futurs dirigeants et agents actifs de toutes les usines de la région. De ce centre dynamique est parti l'essor de NANTES LA GRANDE.

Une idée nette en cet homme de foi, fils du Peuple : délaisser le latin, le grec, tout ce qui restait de la vieille scolastique, pour créer l'enseignement professionnel, former des hommes pratiques, des réalisateurs.

Il s'endetta pour acheter le terrain qui porte actuellement le Temple du Travail, et avec l'aide du prophète, il dit : là j'aurais des étaux, des établis, des outils modernes, là je formerai de bons ouvriers, j'aurai une machine à vapeur, une vraie !

Grâce à l'amour qui rayonna de ce demi hectare de terrain pour s'en aller vers les élèves, les familles, les autorités, les amis, le peuple, jamais le bon père LIVET n'aurait été le créateur de l'enseignement professionnel, auquel son nom reste attaché en FRANCE comme à l'ETRANGER.

Certains espaces sont un pôle magnétique, l'ancienne Ecole LIVET, la BOURSE actuelle, le prouvent.

Lorsque le père LIVET prit sa retraite, il ne put s'éloigner de ses classes, de ses ateliers, où il avait donné tout le meilleur de lui-même, où il avait, au point de vue conscience professionnelle et pratique, formé de bonnes promotions d'ingénieurs et sous-ingénieurs du travail. Il se plut à occuper un modeste appartement sur la place qui porte aujourd'hui son nom, au dessus du bureau de tabac et de la boîte aux lettres du quartier.

C'est là, que la popularité, la gloire, vinrent prendre le vieillard par le bras, et lui prouver que les Nantais savent être reconnaissants. Depuis le Docteur GUÉPIN, aucune autre notabilité n'était entrée aussi haut dans la légende.

C'est vers les jeunes qu'allèrent surtout les affections du père LIVET. Il était joyeux d'assister aux réunions de la Ligue de l'Enseignement, heureux d'entrer dans les modestes écoles publiques de la Ville, et de bavarder avec les petits. Sa grande joie était d'assister aux distributions de prix, et d'en suivre le palmarès. Discrettement, il aidait les élèves pauvres, bien doués.

Oh ! il n'avait pas oublié tous ses grands ennuis d'autrefois, alors qu'il était petit Mait' d'école en Anjou, jeune Directeur de pension à Nantes ; toutes ses peines de famille, et tous ses lourds soucis d'argent. Il n'oubliait pas toutes ses heures de cours, ni toutes ses veilles. Ne l'avait-on pas traité de fou, d'ignorant, de franc maçon, de révolutionnaire ! N'avait-il pas fallu, et cela après 1870, la visite de délégués à l'enseignement : Italiens, Anglais, Américains ; n'avait-il pas fallu la plume autorisée de Frédéric PASSY, le grand pacifiste de l'époque ; n'avait-il pas fallu le séjour dans l'école même, du "Congrès des sciences savantes en 1877" pour qu'on reconnût et approuvât l'orientation nouvelle donnée à l'enseignement ?

Aussi, lorsqu'on le rencontrait dans la rue, dans le tramway, on était prévenant et plein d'égards pour le "père LIVET". Il ouvrait toujours de grands yeux étonnés ! Il devait se revoir toujours luttant avec cœur et énergie au milieu de ses classes et ateliers, dans cet enclos de la BOURSE, que sa haute silhouette avait fini par dominer.

"Père LIVET", école professionnelle, fêtes musicales et chorégraphiques avec la "Livétienne", expositions de travaux d'élèves... ; Bourse du Travail, bureaux de PÉNEAU, de ses devanciers et de leurs collaborateurs, salles de réunions, cours, conférences, scènes théâtrales, bibliothèque, le présent journal, etc., etc., c'est toute la poésie de l'avenir entourant une création virile, indomptable, fertile, tenace, qui ne faillit jamais devant les forces de réaction, que je sens autour de ces deux mots : BOURSE - LIVET.

Alfred GERNOUX.

Tout va très bien Madame la Marquise

Le budget s'équilibre à 54 milliards, mais se déséquilibre avec un petit supplément de dépenses sans contrepartie, que les calculs officiels évaluent à 28 milliards. Des techniciens, non tenus à un optimisme de commande, chiffrent le déficit à 40 milliards.

Tout va Très Bien Madame la Marquise

Dix-huit mois ont passé, le programme du Front Populaire est à appliquer. Au lendemain de la Victoire on pouvait tout, mais les réformes de structures on les attend toujours, sans cesser de désespérer. Aujourd'hui, les banques et trusts sont revenus de leur peur et rient de leurs craintes de jadis. Plus puissants que jamais, bien organisés, bien assis sur les précautions prises contre de nouveaux risques, ils sont prêts à la lutte.

Tout va Très Bien Madame la Marquise

Les mesures financières prises ont pesé bien lourdement sur le pauvre peuple. La vie augmentée, les prix élevés, les salaires légitimement la pause, pour eux 10 % ne font que 5, mais les financiers augmentent leurs prébendes, leurs bénéfices sont admirables, cependant, pendant ce temps, on accuse les salaires d'être l'auteur de la vie chère.

Tout va Très Bien, Madame la Marquise

Nos Députés sont très actifs, ils sont là prêts à appliquer le programme du Front Populaire, mais que peut faire leur bonne volonté devant un exécutif qui n'exécute pas, ou semble-il des forces contraires ne font que neutraliser.

Tout va Très Bien

La Paix s'organise : En 1936, huit millions et demi d'hommes sous les armes, contre six millions et demi en 1913.

La dépense moyenne par homme sous les drapeaux est passée de 384 dollars-or en 1913 à 835 dollars en 1936.

La tonne de croiseur de bataille est passée de 100 livres sterling en 1906, à près de 400 livres.

L'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'U. R. S. S., les Etats-Unis et le Japon ont dépensé en 1937, 54 milliards de dollars-or, c'est-à-dire 76 % des dépenses militaires mondiales.

Tout va Très Bien Madame la Marquise

On apprend que les faveurs, les passe-droits et privilèges vont être limités à l'intérêt général.

Les chemins de fer vont diminuer le prix des transports, plus personne ne voyagera à l'œil, les réductions des tarifs s'appliqueront uniformément à tous les citoyens. Le cochon de payant va enfin avoir satisfaction.

Mais, je t'en fiche bien, c'est le contraire qui nous arrive ! On va subir l'écrasante augmentation.

Tout va Très Bien. Tout va Très Bien.

Nos Députés sont de braves gens. Ils ont promis la retraite aux Vieux. En toute occasion, les officiels prouvent la vertu de ce geste social mais, avant de partir en vacances, ils ont commencé à s'octroyer 600 Francs de plus par mois, laissant à plus tard la retraite des Vieux.

Combien encore parmi eux mourront en se disant : " Demain, oui, demain, on fera quelque chose pour nous. "

Tout va Très Bien. Tout va Très Bien.

On a promis que si malgré leurs promesses, les Italiens, les Allemands ne rappelaient pas leurs troupes d'Espagne, la France ouvrirait ses frontières.

Massolini félicite ses légionnaires, son aviation, ses "Règles noires" agissant contre les républicains, à Tétel. Il continue à se fiche de nous, et nos frontières restent fermées, c'est l'heure de la grande duperie.

Tout va Très Bien, Madame la Marquise

On va ouvrir l'Usine de Trignac, c'est très bien ! félicitons les pionniers de sa réouverture, notre ami **Lambot** a souri, il entrevoit la suppression des multiples difficultés auxquelles l'avait obligé à faire face la fermeture de l'Usine.

Mais on nous avait promis la nationalisation et on préfère aider ces Messieurs qui continueront sur la dot de Marianne, son héritage définitif, à s'enrichir pendant que, comme par le passé, ils s'opposent à accorder des salaires normaux à leurs nouvelles victimes.

Tout va Très Bien. Tout va Très Bien.

De temps à autre, nos officiers nous parlent encore de la politique des grands travaux, mais comme Sœur Anne, on ne voit rien venir, si ce n'est le chômage, l'horrible chose qui fait tant souffrir.

Au lieu de faciliter à tous la possibilité d'avoir à soi, sa maison, d'avoir de l'eau partout à discrétion, de pouvoir en tous endroits bénéficier de la fée électricité, d'avoir des écoles salubres, des fermes modèles, on préfère continuer à gaspiller l'argent dans de grandes manœuvres de l'air, de terre, de la marine.

Il n'y a pas de sous pour les œuvres de vie, mais on continue à en avoir pour les œuvres de mort.

Tout va Très Bien. Tout va Très Bien.

On nous affirme qu'étant Front Populaire on était contre le fascisme, nous voulons bien croire, nous le croyons, mais pourquoi, ma parole, invite-t-on encore les grands chefs des nations fascistes à venir admirer la souplesse, la rapidité de nos avions, la beauté technique de nos canons, la sûreté de tir de nos mitrailleuses.

Si un de nous, passant par là, pour ses souvenirs intimes, prenait une photo de ces instruments de sauvagerie, il serait sur l'heure, arrêté, mis au secret et appelé traître.

Enfin, on continue à se fiche de nous !...

Tout va Très Bien. Tout va Très Bien, Madame la Marquise.

Nous ne voulons pas par ces lignes donner des conseils au Gouvernement, mais il faut voir et dire les choses comme elles sont, afin de contribuer à ce qu'elles deviennent autrement. Nous l'affirmons naguère, aujourd'hui nous le répétons : "Disciplinés, mais non dupés".

JOUVANCE.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure
Service des Assurances Sociales
Circulaire aux Secrétaires de Syndicats

Chers Camarades,

Nous croyons utile et même nécessaire de vous entretenir de la question de changement de Caisse pour les assurés sociaux, affiliés depuis le début de la loi, c'est-à-dire depuis le 1^{er} juillet 1930, à la même Caisse d'Assurances Sociales.

L'art. 29 et 1 du Décret Loi du 28 Octobre 1935, dit que le changement de Caisse est permis à l'expiration du délai des deux ans.

Donc, les assurés remplissant les conditions ci-dessus, pourront faire leur changement en Juillet 1938. Pour cela ils devront remplir une déclaration modèle 27, en indiquant la nouvelle Caisse de leur choix, qui en l'occurrence sera la Caisse "Le Travail" et produiront comme pièce d'identité (jointe à la demande) deux enveloppes à leur adresse, portant le cachet de la poste. Cette déclaration devra être remise à notre Caisse, du 1^{er} Juillet 1938 au 30 Septembre 1938. Passé ce délai, aucune demande ne sera retenue.

Les assurés qui depuis l'année 1930 ont changé une ou plusieurs fois de Caisse, ainsi que ceux immatriculés depuis cette date, peuvent faire leur changement de Caisse à l'expiration de la période de deux ans, et au plus tard dans le trimestre civil qui suit l'expiration de ce délai.

Exemple : un assuré affilié à une Caisse le 1^{er} Janvier 1936, pourra faire sa demande de changement du 1^{er} Janvier 1938 au 31 Mars 1938.

Si un assuré a été immatriculé dans le cours d'un trimestre, la demande devra être faite pendant le trimestre civil après les deux ans.

Exemple : un assuré immatriculé le 1^{er} Février 1936, devra présenter sa demande de changement de Caisse du 1^{er} Avril 1938 au 30 Juin 1938.

Un assuré peut également changer de Caisse, lorsqu'il change d'employeur. Dans ce cas, la demande de changement doit être faite dans le délai d'un mois.

Au commencement de cet exposé, nous avons dit qu'il était utile et nécessaire de vous entretenir de la question de changement de Caisse, nous tenons à préciser notre pensée.

Notre devoir, celui de nous tous, est de faire une propagande constante, pour faire adhérer à nos Caisses le plus grand nombre de syndiqués et sympathisants.

Qui a fondé les Caisses d'Assurances Sociales. Le Travail ?

C'est la C. G. T.

Des Chiffres Suggestifs

"Notre situation financière ne nous permet pas de donner suite à votre demande de rajustement des salaires au coût de la vie, pas davantage qu'à vos autres revendications..."

Tel est le sens des réponses que font les grandes firmes industrielles aux membres de leurs personnels lorsque ceux-ci formulent des desiderata cependant légitimes.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une contre-vérité.

Pour en acquérir la certitude, il n'y a qu'à jeter un regard sur les bilans que les Sociétés anonymes sont obligées de publier.

Malgré l'habileté avec laquelle ces documents sont établis, et en dépit des procédés employés pour que les gains réels de l'affaire n'apparaissent pas aux yeux des profanes, on peut néanmoins se rendre compte que tout ne va pas si mal qu'on veut bien le dire dans les entreprises industrielles.

Jugez-en plutôt !

La Société des Raffineries et des Sucrieries Say — dont les ouvriers et ouvrières connaissent des conditions de travail pénibles et dont les salaires sont anormalement bas — vient de rendre publics, ainsi que l'exige la loi, les résultats de son récent exercice arrêté au 30 septembre 1937.

Des chiffres donnés, il ressort que les bénéfices nets se sont élevés, « toutes charges et amortissements déduits », à 45.465 020 francs contre 34.360 203 francs en 1935-1936.

Ces bénéfices nets (on sait ce que ce « nets » signifie) ont permis à l'Assemblée Générale, du 30 Décembre, de voter un dividende de 35 francs par action dont le taux est d'environ 600 francs.

Les titulaires de livrets des Caisses d'Épargne de l'État penseront certainement que les actionnaires de la Société des Raffineries et Sucrieries Say sont autrement veinards qu'eux puisque leur argent leur rapporte un loyer supérieur à 5 0/0.

Et les travailleurs des usines, raffineries et sucrieries de la firme ne manqueront pas de remarquer qu'au moment où leurs revendications sont systématiquement repoussées, les administrateurs et les actionnaires se « sucent » convenablement.

Ils tireront de cette constatation l'enseignement qu'elle comporte !

EUGÈNE MOREL. (Le Peuple)

Je suis le Père d'une grande famille

Voilà comment ce triste Monsieur qui se charge, avec l'appui de son frère, de saboter les lois sociales, voudrait aux yeux de la population se faire passer ! Mais malheureusement pour lui, une bonne partie du personnel ne se considère pas les enfants heureux de cette grande famille, avec comme chef un tel "Vampire".

Il y a quelque temps, ce gros transporteur de la Place de Nantes organisait, au Petit-Port, un Grand Banquet, où on avait mis à la disposition du personnel, les cars de la maison. Ce fut un vrai festin, et le chef de famille y alla de son petit discours ; mais ce qu'il oublia de dire à tous ses enfants, c'est qu'il ne payait pas la prime de non-accident pendant les vacances, d'où récupération ; 80 francs de retenue pour 16 jours de congé par chauffeurs, pour environ 100 chauffeurs de cars, ce qui fait 8.000 francs ; environ moitié moins pour les chauffeurs de camionnettes : 4.000 francs. Total 12 000 francs.

Voyez, camarades, qu'avec cette coquette petite somme, le Bon Père pouvait, pour une fois, se montrer généreux envers ses fils ! Mais, voilà que dernièrement, la colère du tout puissant maître s'est déchaînée, et pour la bonne marche de sa maison, renvoyait une bonne partie des délégués, entre eux, un honorable père de famille de 2 petits enfants qui était depuis 5 ans à la maison et à qui les patrons ont reconnu devant Monsieur le Préfet, n'avoir rien à reprocher ; mais voilà, il était cégétiste, et, malgré l'arbitrage et surarbitrage rendu, bien entendu, en faveur de ce camarade, ces messieurs se moquent des lois sociales, et c'est avec l'appui de quelques excités Croix de Feu, qu'ils prétendent ainsi continuer à exploiter leur personnel et à torpiller les 40 heures.

Qui a pris position en faveur de la loi des Assurances Sociales avant son début ? C'est la C. G. T.

Avant l'application de la loi, un bureau d'études fut constitué à la C. G. T., pour étudier et suivre les discussions des projets de loi ; il était dirigé par les Camarades : Meirhem, Rey et Georges Buisson. Une campagne de réunions publiques à travers le pays fut entreprise, à laquelle participèrent les Camarades des Unions Départementales pour faire connaître et démontrer les bienfaits des Assurances Sociales.

Quel groupement, peut se prévaloir d'avoir servi dans cette circonstance, la masse des Travailleurs ?

Notre Confédération représente la grande famille ouvrière, notre mouvement syndical a la coutume des revendications, notre volonté est entièrement au service de la collectivité pour faire obtenir plus de justice sociale.

Il est donc utile et nécessaire d'être groupés afin que notre force serve à l'efficacité de nos justes revendications.

Chers Camarades, nous vous prions dans vos prochaines réunions, de lire et de commenter en quelques mots notre appel.

En vous remerciant d'avance, recevez Chers Camarades, nos fraternelles salutations.

FÊTES ET CONCERTS

La Matinée Récréative offerte aux Vieillards de l'Hospice Général
PAR LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES HOSPITALIERS

Le samedi 8 Janvier, le Syndicat Général des Hospitaliers, offrait à tous les vieillards, de l'Asile Saint-Jacques, une matinée récréative.

A 14 heures, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants hospitalisés se pressaient dans la salle des Fêtes de l'Hospice. Inutile de dépeindre la joie qui se lisait sur tous les visages, ces quelques heures de distraction étaient les bienvenues pour tous ceux qui vivent dans l'Hospice une vie calme, mais combien triste et monotone.

Le T. J. T. avait tenu, malgré une journée chargée, à venir apporter au Comité organisateur son appui pour assurer le succès de cette belle manifestation de charité, toute à l'honneur du Syndicat Général des Hospices. Des concours bénévoles de camarades de bonne volonté, furent très appréciés pour le goût et le talent qu'ils démontrèrent dans l'exécution de leur tâche.

Les bravos et les rappels furent certainement la meilleure récompense pour les artistes et les organisateurs.

Et quelle joie lorsqu'au cours de l'entr'acte les camarades se répartirent dans la salle la distribution du tabac et des friandises : oranges, gâteaux, sucre d'orge, etc...

Le Syndicat des Hospitaliers a bien fait les choses, il convient de souligner le geste des Camarades de la MANU qui ont abandonné leur part de tabac pour en faire don aux vieillards.

L'Union Départementale et l'Union Locale des Syndicats, par leurs subventions, permirent au Syndicat de faire bien et pour tout le monde, les organisateurs avaient pensé à ceux qui, malades ou impotents ne pouvaient se déplacer aux petits enfants assistés qui eux aussi méritent bien qu'on ne les oublie pas, et pendant toute l'après-midi nos vaillants camarades femmes se dépensèrent, sans compter, pour contenter tout le monde.

Le Docteur Olive et M. Fourny, administrateur des Hospices avaient tenu à assister à cette belle fête de solidarité.

Péneau, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats et Bossis, délégué régional des Services Publics et de Santé étaient présents.

Au cours d'une allocution courte, mais combien profonde, Péneau, plein d'une émotion qui se comprend, parla aux vieux de ce qu'ils avaient été, de ce qu'ils étaient et de ce que la classe ouvrière aspire à être ; il sut trouver les mots qu'il fallait dire à cette occasion et les applaudissements et l'émotion de la salle, démontrèrent que tous les vieux cœurs de travailleurs n'étaient pas devenus insensibles.

Leclève eut aussi sa part de succès, lorsqu'il annonça que cette année le Syndicat avait été pris court, mais que l'année prochaine il espérait faire mieux.

Et bien oui, camarades, il faut faire mieux, il est indispensable d'assurer la solidarité en tous moments. Il y a à Saint-Jacques près de 800 vieillards, hommes et femmes hospitalisés, malades, incurables, sans famille ou abandonnés, tous des anciens travailleurs qui, après avoir peiné toute leur vie, finissent tristement leurs jours dans cet hôpital.

Il faut que, cette année, tous les Syndicats prévoient dans leurs dépenses une petite somme pour permettre au Syndicat des Hospitaliers, de faire mieux à la fin de l'année. Déjà le concours de l'Union Départementale et de l'Union Locale est assuré. Versez, Camarades, votre obole pour apporter, au moins une fois l'an, à de vieux travailleurs parmi lesquels certainement il y en a qui ont souffert et lutté pour vous conquérir le bénéfice des quelques lois sociales dont nous jouissons aujourd'hui, un peu de bonheur.

Nous leur devons bien ça à ces pauvres vieux et cela leur fait tant plaisir.

La lettre adressée à notre Camarade Leclève et signée par un grand nombre d'hospitaliers, démontre qu'il faut continuer.

Camarades, n'oubliez pas les vieux et merci. Ch. Bossis.

Hospice Général Saint-Jacques.

10 Janvier 1938

A Monsieur LECLÈVE, Secrétaire du Syndicat des Hospitaliers de NANTES

« Monsieur,

« Nous tenons à vous dire toute la joie que nous a procuré la séance récréative donnée au bénéfice des hospitalisés de Saint-Jacques, par les soins du Syndicat, dont vous êtes l'actif et dévoué secrétaire.

Cette séance a été brillamment réussie, elle n'a comporté aucune fausse note. Par sa haute tenue artistique, musicale, acrobatique et sportive, elle a laissé dans le cœur de tous les assistants, une impression qui ne s'effacera pas de si tôt. Votre coup d'essai fut vraiment un coup de maître.

Nous vous serions extrêmement obligés de vouloir bien vous faire l'interprète de notre

reconnaissance émue auprès des talentueux artistes qui vous ont si généreusement prêté leur précieux concours.

Nous tenons également à vous remercier pour les dons en nature (sucreries, oranges, tabac) que vous nous avez prodigués et à la répartition desquels vous avez su veiller avec tant d'impartiale méthode. Nous vous prions instamment de transmettre l'expression de notre gratitude profonde aux ouvriers et ouvrières de la MANU, toujours prêts à venir en aide aux malheureux.

Vous voudrez bien aussi, M. Leclève, dire à M. Péneau, Secrétaire de l'U. D., combien son allocution, si simple et si cordiale nous a touché, et combien nous avons été émus par la sympathie que nous témoigne la Bourse du Travail de Nantes.

Cette sympathie s'est manifestée, une fois de plus, par la part importante que cet organisme a pris dans l'exécution de la matinée de l'autre jour.

A vous, personnellement, M. Leclève, à vos collaborateurs du Bureau, à tous les Membres, sans exception du Syndicat des Hospitaliers, nous adressons enfin un cordial et reconnaissant merci. Tous vous avez rivalisé d'ardeur et de dévouement dans la tâche délicate que vous aviez assurée.

En dépit des difficultés rencontrées, vous l'avez menée à bien. Un éclatant succès a récompensé vos efforts. Nous nous en réjouissons sans réserve.

Nous ne pouvons que rendre hommage et justice à une manifestation d'autant plus émouvante et plus belle qu'elle était uniquement inspirée par un noble souci de solidarité.

Veillez agréer, M. Leclève, l'assurance de notre dévouement.

Un Groupe d'Hospitalisés de Saint-Jacques.

Syndicat Confédéré des Voyageurs, Représentants et Placiers, de la Région Nantaise

Il n'est pas trop tard pour relater le succès remporté par la Veillée Flamande organisée par le Syndicat Confédéré des Voyageurs, Café de l'Avenir, rue Thurot.

Dans la première partie du programme, nous avons applaudi nos camarades du T. J. T., successivement :

Camarade Fabrice, Ténor léger : Léo Lebraz, Baryton : Madame Clément, fut très applaudie dans la chanson du voyageur ; Madame Jaminais, diseuse ; le Camarade Desné, Baryton ; le Camarade Caudrec, bien connu, chanteur tyrolien ; Biskratt et son partenaire Bob, qui mirent la salle en joie ; notre Camarade Rousselot, adhérent du groupement, Basse chantante, fut très applaudi dans la Calomnie et Guerre à la Guerre ; Jéo Jaminais, est toujours le fin diseur que nous connaissons bien.

Après l'entr'acte, fut joué : "La Petite Bonne Sérieuse", par les amis du T. J. T., où se firent applaudir M^{lles} Patissier et Jégou ; les Camarades Guicharri, Jéo Jaminais, Labarque. Nous ne serions trop remercier notre Camarade Jéo Jaminais. Directeur du T. J. T. et toute sa troupe qui, ce soir-là, assurait quatre concerts.

Dans la deuxième partie, nous applaudissons nos amis du Théâtre Graslin :

M^{lles} Devilez, Chanteuse de genre ; Monsieur Laperette, Ténor ; Nys, Trias, inutile de dire que ces trois artistes furent applaudis à outrance, la salle fut littéralement emballée et nos amis furent bûchés et rebûchés.

Nos remerciements chaleureux à Madame Rousselot qui se dépensa sans compter, et tint avec maestria, le piano d'accompagnement.

Le secrétaire général dans une allocution fort applaudie, remercia assistants, artistes et organisateurs.

Une tombola monstre, de lots fort variés, prouva que le Syndicat Confédéré des Voyageurs comptait parmi les commerçants des sympathies, qu'ils en soient aussi remerciés ici.

Noté dans la salle, notre distingué Avocat-Conseil : Madame Yvonne Divanach ; nos Camarades Péneau, de l'U. D. et Rolland, de l'U. L.

Après cette soirée fort réussie, où la salle s'avéra trop petite, un casse-croûte fraternel réuni le Conseil d'Administration et de nombreux amis, Café de Paris, quai Branca.

Après le succès de cette veillée, les remerciements et encouragements que nous avons reçus, nous disons à tous nos amis, à l'année prochaine.

Le Bal des Parfums

organisé par la Chambre Syndicale des Ouvriers Coiffeurs de Nantes

le Dimanche 6 Février prochain, à 14 h. 30

à la BOURSE du TRAVAIL

au Bénéfice de sa CAISSE de SECOURS

Avec le concours de l'Orchestre Merry-Fellow Jazz

Distribution de Parfums et de Cartes parfumées ACCESSOIRES DE COTILLON GRANDE TOMBOLA VOLANTE dotée de lots aussi nombreux que variés

Prix d'Entrée : 4 francs

Chronique Syndicale de Châteaubriant

UNION LOCALE

Compte rendu de la Réunion de la Commission Exécutive

La Commission exécutive s'est réunie, le 6 Janvier dernier, sous la présidence du camarade Palussière.

CORRESPONDANCE : Thébaut, secrétaire de l'U. L. lit des lettres concernant le boycottage des produits Japonais. La création d'un hebdomadaire de la C. G. T. Le développement du journal *Le Peuple*. L'achat de papier journal. Le beau succès de la Fête, organisée à Rougé, à l'occasion de la Sainte Barbe, par nos bons camarades du Syndicat des Mines de la Brutz.

Une discussion s'engage sur la Caisse de Chômage de la ville, et il est décidé que l'Union Locale entreprendra les démarches nécessaires, pour obtenir la réouverture de cette Caisse. Trois camarades sont désignés pour faire une première démarche. De nombreux ouvriers agricoles étrangers entrent en France. Cette immigration est demandée par les patrons qui comptent ainsi sur une main-d'œuvre moins chère. Ces ouvriers seront employés comme bûcherons.

COMMISSIONS :

On procède ensuite à la création de trois sous-commissions au sein de la Commission exécutive :

- 1° **Comité des Loisirs et des Fêtes :** Palussière, Chailloux, R. Pauvert ;
- 2° **Commission de Propagande :** Thébaut, Bekaert, Chaye, Héraud, Pauvert, Viaud ;
- 3° **Commission de Presse et d'Enquêtes :** Bekaert et tous les Secrétaires de Syndicat.

THÉBAUT.

Avis important aux Chômeurs

Les ouvriers et ouvrières doivent se faire inscrire **dès le premier jour du chômage**, à l'Office Municipal de Placement de Châteaubriant, à la Mairie, premier étage.

Beaucoup pensent, que lorsqu'il n'existe pas une Caisse de Chômage dans leur ville, qu'ils n'ont aucun intérêt de se faire inscrire. C'est une grave erreur, car s'ils négligent de le faire ils perdent l'avantage des cotisations d'Assurances Sociales que l'Etat paye pour eux pendant une durée de six mois.

C'est donc, tout d'abord, pour conserver tous leurs droits aux prestations des Assurances Sociales qu'ils doivent se faire inscrire.

En surplus, l'Office de Placement s'occupera activement de leur trouver un emploi de leur profession, dans la localité ou la région.

C'est à défaut seulement d'avoir un emploi susceptible de leur convenir que l'Administration Municipale peut envisager l'ouverture de la Caisse de Chômage.

Cet avis concerne aussi les ouvriers et ouvrières qui sont mis à pied, par leurs patrons, pour un temps indéterminé.

Chômeurs ! suivez notre appel !

Faites vous inscrire !

UN SYNDIQUÉ

Les Quarante Heures

On nous signale de nombreux cas de non application de la loi des 40 Heures dans notre ville, ainsi que la non application de la loi sur les Congés payés.

Une enquête, faite par l'Union Locale, est en cours. Dans un prochain numéro, on fera connaître les quelques résultats de cette enquête.

Que les ouvriers nous aident en faisant connaître à leur Secrétaire de Syndicat, les cas d'infraction à la loi des 40 Heures et Congés payés, qu'ils sont en mesure d'indiquer.

L'HOMME AUX AGUETS.

La Vie éphémère du Fonds Municipal de Chômage

En 1936, la Municipalité faisait connaître, par la Presse, qu'elle instaurait une Caisse Municipale de Chômage, car les travaux que la ville faisait exécuter par les chômeurs étaient terminés.

Or, cette Caisse a existé exactement 50 jours, et elle a été enterrée sans que personne en n'eût connaissance. La raison était **qu'il n'y avait pas de chômeurs, ou plutôt pas assez ! ? ?**

Or, il y en a eu toujours, et ces quelques chômeurs ont été voués, par la décision de la Municipalité, à la misère.

Heureusement qu'ils n'étaient pas pères de familles, car ils auraient pu manger des briques ainsi que leurs enfants, par cette décision incompréhensible.

La Municipalité aurait dû être heureuse de voir si peu de chômeurs et son devoir était quand même de les secourir.

Au 16 janvier dernier il y en avait 5 d'inscrits régulièrement, dont certainement deux d'entre eux ne trouveront pas de travail dans leur métier, à Châteaubriant.

Que va-t-elle faire la Municipalité pour ces chômeurs ?

Devant la recrudescence du chômage, il serait urgent d'ouvrir le Fonds de Chômage Municipal et ce sans aucun délai.

Mais pour la bonne marche de ce Fonds de Chômage la Municipalité devra tenir compte de l'organisation Syndicale ouvrière et demander des délégués à celle-ci pour la Commission paritaire qui dirige ledit Fonds.

M. le Maire devra réunir la Commission à des heures où les délégués ouvriers pourront être présents, sans perdre des heures de travail.

Un peu d'histoire sur le fonctionnement de la Caisse de Chômage qui a vécu 50 jours, éclairera les ouvriers sur la façon dont étaient convoquées les réunions de la Commission.

La Commission mixte de la dite Caisse fut donc constituée par le Maire, qui convoquait les Membres à la réunion constitutive à **15 heures**. Naturellement ce n'étaient que les Membres patrons qui étaient présents, car les ouvriers n'allaient pas perdre des heures de travail, pour se rendre à la réunion.

Devant ce fait, le Maire lançait une nouvelle convocation pour une réunion, cette fois, à 18 heures. Tous les convoqués étaient présents, la Commission fut constituée et la Caisse de Chômage rentrait en fonction.

Or, après quelques temps, les Membres de la Commission furent à nouveau rassemblés pour 15 heures. A cette heure, aucun membre ouvrier ne put venir.

Les réunions se tenant toujours à 15 heures, c'est dans une de celles-ci que la Caisse fut enterrée.

Aucun membre ouvrier n'a pu faire de protestation car ils ne pouvaient pas être présents.

Voilà une singulière façon de la Municipalité pour défendre le droit à la vie des chômeurs.

La Commission exécutive de l'Union Locale des Syndicats Confédérés a donc décidé de faire les démarches nécessaires pour la réouverture de la Caisse de Chômage et ça avec la plus grande fermeté.

Elle demande, en conséquence, à tous les ouvriers et ouvrières qui sont en chômage :

- 1° De se faire inscrire à l'Office Municipal de Placement dès le premier jour ;
- 2° D'avertir le Secrétaire de leur Syndicat au plus vite, ceci pour nous permettre d'avoir le nombre des ouvriers et ouvrières en chômage, pour appuyer notre demande à la Municipalité.

Il est grand temps que la Municipalité républicaine ! ? ? de Châteaubriant montre à quel point elle est démocratique, car elle a le devoir de soutenir leurs concitoyens malheureux.

L'HOMME AUX AGUETS.

Réunion des Métallurgistes

Les ouvriers métallurgistes se sont réunis, en Assemblée Générale, à la Mairie de Châteaubriant, le 11 Janvier dernier.

La presque totalité des membres du Syndicat des Métallurgistes étaient présents, ainsi que le camarade Péneau, secrétaire de l'U. D.

L'assistance indique comme président de séance le camarade Pauvert, qui donne lecture de l'ordre du jour.

Il donne la parole au camarade Languiller, secrétaire, pour le compte rendu moral, qui nous apprend l'activité du Syndicat pendant l'année 1936 et surtout l'accroissement incessant du nombre d'ouvriers métallurgistes qui viennent rejoindre le Syndicat.

Le camarade Godert, trésorier, donne ensuite le rapport financier, qui est fort brillant pour ce jeune Syndicat. C'est par des applaudissements que le trésorier est félicité de sa bonne gestion.

Le Président donne lecture de la réponse patronale, au sujet de la demande de rajustement des salaires, demandée par le Syndicat.

Cette réponse est un refus de procéder au rajustement, malgré que les patrons reconnaissent qu'il n'est nullement déplacé, vu l'augmentation du coût de la vie. Ils demandent d'attendre, car ils ne savent pas où ils vont ! ? ? et ils nous apprennent, à la stupéfaction générale, que les salaires ont augmenté, depuis Juin 1936, de **770/0 ? ?** ...

Un délégué d'atelier, le camarade Simon, donne quelques explications sur l'entretien qu'ils ont eu avec le patron M. Huard, qui a déclaré qu'il ne pouvait pas procéder au rajustement des salaires en ce moment.

Le camarade Péneau intervient pour réfuter certains passages de la lettre des patrons, surtout en ce qui concerne le pourcentage d'augmentation obtenu par les ouvriers, d'où il ressort qu'en tout l'augmentation est de 14 à 16 %. Naturellement, dit-il, les patrons invoquent l'augmentation des congés payés et loi de 40 heures, ce qui ne doit pas venir en compte de l'argument de concurrence, car ces lois ont été appliquées dans toute la France. Mais si on veut suivre le compte des patrons l'augmentation toutes les lois comprises, est d'environ 60 %, donc loin de 77 %.

On décide d'attendre le mois de Février, pour renouveler la demande de rajustement et en même temps des nouvelles revendications avec le renouvellement du contrat collectif, qui doit prendre fin le 1^{er} Mars.

Pour élaborer le nouveau contrat collectif, l'Assemblée donne mandat au Bureau et aux délégués ouvriers, de se réunir en Commission spéciale.

Le Bureau sortant du Syndicat est réélu à l'unanimité.

Le camarade Péneau résume en quelques mots les décisions prises et met en garde les ouvriers contre la démagogie des membres du Syndicat fascistes des P. P. F., dont on trouve quelques exemplaires chez un certain industriel de notre ville. Et fait un appel aux ouvriers, dès qu'ils sont en chômage, de se faire inscrire à l'Office Municipal de Placement à la Mairie, pour conserver tous leurs droits aux Assurances Sociales et pour éventuellement demander à la Municipalité la réouverture de la Caisse de Chômage.

La quête a été faite au profit des membres soldat qui n'ont pas droit au "Sou du Soldat".

Cette quête a rapporté 45 fr. 50.

LE SECRÉTAIRE.

Communications

La Commission de la Presse et d'Enquête de Châteaubriant se réunira le 14 Février prochain, au lieu habituel. Il ne sera pas envoyé de convocations.

Pour le Comité des Fêtes et Loisirs, adresser la correspondance au camarade Palussière, 39, rue d'Ancenis, Châteaubriant.

Une Réunion de l'Habillement

Le Syndicat de l'Habillement s'est réuni au début de Janvier.

Une trentaine de membres étaient présents ainsi que le camarade Péneau, secrétaire de l'U. D.

Le but de la réunion était surtout de discuter les bases d'un nouveau contrat collectif, qui doit être remis aux Patrons dans le courant du mois de Février.

Après une discussion intéressante l'Assemblée se décide de se réunir ultérieurement pour mettre le nouveau contrat collectif définitivement sur pied.

Le camarade Péneau, évoque la situation générale de l'organisation ouvrière, et fait un vibrant appel pour que les ouvriers et ouvrières de l'Habillement restent fidèles à l'organisation syndicale et de faire un effort actif pour amener de nouveaux membres.

C'est seulement par une puissante organisation qu'on peut améliorer le sort des ouvriers et ouvrières.

Un Patron Malheureux

Le patron du *Courrier* est vraiment malheureux. Ce patron connu pour sa haine contre toute organisation syndicale adhérente à la C. G. T., débâche ses ouvriers parce qu'il ne peut pas tenir le coup devant les exigences syndicales ! ? ? ...

Mais ça c'est une excuse qui ne tient pas debout. Ce singulier patron de combat veut tout simplement essayer de détruire la solidarité de ses ouvriers.

Il ne peut pas encaisser que ses jeunes ouvriers ont rejoint l'organisation syndicale en juin 1936.

Plusieurs fois la Section du Livre a dû intervenir auprès de ce patron pour qu'il applique la Convention nationale qui a force de loi.

Chaque fois il s'est exécuté, mais jamais il a donné entière satisfaction. Chaque fois après une intervention du Syndicat, il a débâché des ouvriers.

Et malgré cela il n'applique pas encore la Convention intégralement. Dans son atelier, à Châteaubriant, il emploie des femmes qui font le même travail que les hommes et qui sont payées à un tarif scandaleusement inférieur à celui de la Convention nationale.

Ce même patron a fait perdre aux ouvriers du Livre de notre ville, du 16 Octobre au 14 Décembre 1937, le bénéfice d'un rajustement de salaires de 0 fr. 25 de l'heure, augmentation qui était proposée par les Maîtres Imprimeurs de la Loire-Inférieure eux-mêmes. C'était le seul patron du département qui refusait. Grâce à la ténacité du Syndicat du Livre il s'est exécuté quand même, au 14 Décembre dernier.

Et depuis ce jour là, il a encore débâché deux ouvriers.

Mais le plus grave et qui fait un tort au commerce châteaubriantais, c'est qu'il fait imprimer son *Courrier de Châteaubriant*, depuis le numéro du 15 Janvier, dans une imprimerie Nantaise, où les salaires sont bien plus élevés qu'à Châteaubriant, et ça seulement pour pouvoir continuer la lutte contre le Syndicat du Livre et débâcher encore des ouvriers qui sont tous Castelbriantais.

Que les ouvriers lecteurs de ce journal, se souviennent de ce malheureux patron-châtelain et qu'ils comprennent qu'en achetant cette feuille, ils soutiennent les adversaires acharnés de la classe ouvrière organisée.

LIRE ET FAIRE LIRE

LE

"Réveil Syndicaliste"

Cours Élémentaire d'Espéranto

par R. SANQUER

* **ALPHABET.** — L'alphabet comporte les mêmes lettres qu'en français, sauf : q, w, x, y.

Il contient en plus la voyelle brève *ü* (u surmonté d'un petit demi-cercle dont l'ouverture est tournée vers le haut), et cinq consonnes dites accentuées : celles-ci sont représentées par les lettres *c, g, h, j, s*, chacune étant surmontée d'un accent circonflexe. Pour des raisons techniques (l'imprimerie du *Réveil Syndicaliste* n'ayant pas ces lettres spéciales), nous sommes obligés de représenter les consonnes accentuées de la façon suivante : *ch, gh, hh, jh, sh* (1).

— Voici l'alphabet au complet :
a, b, c, ch, d, e, f, g, gh, h, hh, i, j, jh, k, l, m, n, o, p, r, s, sh, t, u, ü, v, z.

PRONONCIATION.

Voyelles *a, i, o* se prononcent comme en français. *e* se prononce *é* comme dans : *lève*,

(1) Néanmoins, les élèves feront bien de s'habituer à les écrire correctement, c'est-à-dire avec l'accent circonflexe, car dans tous les ouvrages et journaux espérantistes, elles sont imprimées ainsi.

perfection. *u* se prononce *ou*. Exemple : *grupo*, se dit *grupo*. *ü* est un *ou* bref, qui se soude à *a* et *e* pour donner *äu* qui se prononce *aou*, d'une seule émission de voix, et pour donner *eu* qui se prononce *éou*, d'une seule émission.

Consonnes. b, d, f, k, l, m, n, p, r, t, v, z se prononcent comme en français.

c se prononce *ts* comme dans le mot français *tsar*. Exemple : *cedi* (céder) se dit *tsedi*.

g est toujours dur comme dans *gant*. Exemple : *genuo* (genou) se dit *guéno*.

h est toujours aspiré.

j se prononce comme *y* dans *jeux, yole*. Exemple : *pajlo* (paille) se dit *paill-lo*.

s est toujours *sifflant* comme dans *sou*. Exemple : *Ruso* (un Russe) se dit (*rouço*).

Consonnes accentuées

ch se prononce *tch* comme dans *tchèque*. Exemple : *chevalo* (cheval) se dit *tchévalo*.

gh se prononce *dj* comme dans *adjutant*. Exemple : *ghardeno* (jardin) se dit *djardéno*.

jh se prononce comme le *j* français. Exemple : *jheti* (jeter) se dit *jéti*.

sh se prononce *ch* comme dans *chanson*. Exemple : *poshto* (poste) se dit *poch-to*.

hh se rencontre rarement ; elle se prononce comme le *ch* allemand. On la remplace souvent par le *k* et elle se prononce alors comme cette lettre en français.

RÈGLES GÉNÉRALES.

Chaque lettre conserve toujours le son qui lui est assigné dans l'alphabet, ce qui signifie que :

a) à chaque lettre correspond un son, toujours le même.

b) un son est représenté toujours par la même lettre.

Il résulte de là que l'orthographe de l'Espéranto est rigoureusement phonétique. Il n'y a qu'une manière d'écrire un mot correctement prononcé.

Toutes les lettres se prononcent, il n'y a pas de lettre muette, c'est-à-dire pas de lettres inutiles. Si, comme dans le mot *italando*, on rencontre une lettre double (*ll*) cela veut dire que le mot est composé de *ital* et *lando* ; on doit donc le prononcer *ital-lando*, en faisant nettement sentir les deux parties du mot.

Accent tonique.

On appuie toujours sur l'avant-dernière syllabe. Il faut avoir bien soin d'observer cette règle, car sans cela la langue parlée perdrait son unité et son harmonie ; l'espéranto bien prononcé est très sonore, très harmonieux, comme une langue du midi.

Exercice : Lisez les mots suivants en marquant fortement l'accent tonique : prononcez deux fois plus fort que les autres la syllabe accentuée, que nous avons ici, mise en italique : *kamarado, klopođi, perfekta, a/abla, vipi, dormi, vana*.

Révision générale.

Avoir soin en faisant les exercices suivants de prononcer tous les mots à haute voix.

Placer toujours l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe.

<i>aj</i> se prononce <i>aïlle</i> ou <i>aye</i>	<i>an</i> se prononce <i>ann'</i>
<i>ej</i> — <i>eïlle</i> ou <i>eye</i>	<i>in</i> — <i>inn'</i>
<i>oj</i> — <i>oïye</i>	<i>on</i> — <i>onn'</i>
<i>uj</i> — <i>ouïlle</i> ou <i>ouye</i>	<i>un</i> — <i>ounn'</i>

Ainsi les mots français : *marmaille, bouteille, citrouille*, s'écriraient, en employant l'orthographe de l'espéranto : *marmaj, buteji, sitriji*.

De même : *Anne, Chine, trône, simoun*, s'écriraient : *An, Shin, tron, simoun*.

Lecture :

<i>Sinjoro</i> se prononce <i>Sinn'joro</i>	<i>ghojo</i> se prononce <i>djo-jo</i>
<i>signo</i> — <i>sig'no</i>	<i>nun</i> — <i>noun</i>
<i>caro</i> — <i>tsaro</i>	<i>min</i> — <i>minn'</i>
<i>sherci</i> — <i>chertsi</i>	<i>kanti</i> — <i>kantt'i</i>
<i>pensi</i> — <i>penn'si</i>	<i>jhuri</i> — <i>jouri</i>
<i>manghi</i> — <i>mann'dji</i>	<i>charma</i> — <i>tcharma</i>
<i>monto</i> — <i>monn'to</i>	<i>kisi</i> — <i>kiçi</i>
<i>krei</i> — <i>kré-i</i>	<i>balai</i> — <i>bala-i</i>

Appuyer sur les voyelles en italique.

(A suivre)

Le cours complet d'Espéranto est en vente au groupe Ouvrier Espérantiste, à la Bourse du Travail, au prix de 40 francs.

CONSEILS DU DOCTEUR

Hygiène de la bouche

Il y a quelques jours je lisais un journal médical : voici ce dont je pus me rendre compte d'après les renseignements fournis par le docteur P. Camena d'Almeida.

Ce Docteur nous expliquait que l'on peut espérer faire, un diagnostic précoce du cancer de l'estomac.

Sur notre pauvre planète, la maladie du cancer, avec d'autres maladies, est celle qui fait le plus de ravages. Si nous voulons lutter contre le cancer, il faut nous en préserver. Comment nous écarterons-nous de ce mal ? En le combattant.

Le combattre, c'est avoir une bouche impeccable et, pour cela, je demanderai à mes camarades de suivre les quelques conseils qui vont leur être donnés.

Chaque homme dont la bouche est saine possède trente deux dents qui forment son appareil masticatoire ; c'est grâce à ces engins tranchants, tels que les incisives, déchirants, comme les canines et broyeurs, dont le type est la molaire, que l'homme peut assimiler les aliments plus ou moins sains qu'il absorbe.

Lorsque nous mangeons, nos dents sont les auxiliaires précieux des glandes digestives, qui permettent aux aliments de se transformer en glucose et chyle, qui peu à peu passent par le sang et donnent ainsi à notre corps la suffisance qui nous permet d'aller soit à l'usine, soit à l'atelier, gagner notre pain ainsi que celui de nos enfants.

Nos dents, comme je l'ai dit ci-dessus, sont nos aides dévoués dans l'œuvre de la mastication, et lorsque sur la terre on a des amis tels que nos dents, il est de notre devoir d'en prendre soin.

Le premier accident de notre dentition est celui que nous éprouvons lorsque nous sommes enfants, c'est l'accident des dents de lait.

Lorsque les enfants sont acariâtres et se plaignent de leurs dents, il suffit de regarder leur bouche pour y trouver des dents branlantes que chassent les dents de la seconde dentition.

Traitement : Dans les cas insignifiants, il suffit de frictionner les gencives avec des collutoires, c'est-à-dire des bains de bouche contenant de l'alun et du miel blanc. Si le cas est plus grave, on a recours à des praticiens intelligents qui débriquent la dent à l'aide de bistouris.

Après cette première dentition vient la deuxième, la permanente, elle se fait sans danger, sauf pour la dent de sagesse dont j'entreprendrai plus tard mes camarades.

Mais avant de parler des complications, nous allons vous entretenir de la façon dont il faut soigner ses dents pour éviter les nombreuses maladies issues d'une bouche qui n'a pas subi les soins nécessaires à son bon entretien.

La prochaine rubrique de l'« Hygiène de la Bouche » comprendra la façon dont on nettoie celle-ci.

(à suivre).

Syndicat Général
des Industries Chimiques de Nantes

De qui se moque-t-on ?

Tous les camarades peuvent lire, chaque matin, dans la presse bien pensante, des appels à la sagesse de la part des pouvoirs publics envers la classe des travailleurs, leur demandant d'être moins exigeants dans leurs revendications.

On peut lire aussi des communiqués ronflants de la part des organisations patronales criant sur les toits qu'ils sont prêts à s'entendre avec les syndicats ouvriers et que, si ça ne marche pas, c'est la faute à quelques meneurs ; pourtant, voici quelques exemples de leur bonne volonté.

Aux Acides Carboniques, le patronat se refuse à toute discussion sur les réajustements de salaires, alors que ses ouvriers ont les tarifs les plus bas ; mieux, il menace de fermer son usine si on le forçait à payer un peu plus normalement ses ouvriers.

A la Caoutchouterie Nantaise, même refrain ; bien mieux, ce patron soutient qu'il ne fait pas partie des Industries Chimiques et devrait être classé parmi les chiffonniers.

Aux Savonneries, le patronat se refuse à toute discussion, même sur un réajustement de salaires pourtant bien nécessaire, et répond par une fin de non recevoir à chaque lettre du syndicat.

De qui se moque-t-on ?

Le Secrétaire : BANGY.

La Salle des Fêtes de la Bourse du Travail était bien juste assez grande pour contenir l'assistance qui est venue au concert organisé par le Syndicat des Industries Chimiques avec le concours des artistes du T. J. T.

Après un chœur parlé, ce fut les chants et deux comédies où les artistes se firent chaleureusement applaudir.

A l'issue du spectacle, un Vin d'Honneur réunissait les militants syndicaux parmi lesquels on remarquait : Pénéau, Goudy, Rolland, Bangy, Secrétaire du Syndicat, ainsi que les artistes et les membres du Comité des Fêtes. Des toasts furent portés en faveur de la C. G. T. et à la prospérité du Syndicat des Industries Chimiques.

Un Bal très animé et qui s'est poursuivi tard dans la nuit, clôtura cette magnifique fête.

Les personnes qui ont gagné des lots sont priées de les réclamer à la Permanence, Salle 10, Bourse du Travail, jusqu'au 1^{er} Mars 1938 ; après cette date, les lots seront acquis à l'œuvre.

Comité Départemental des Loisirs

Une Exposition
d'Art Populaire à Nantes

Du 24 Décembre 1937 au 9 Janvier 1938 a eu lieu à Nantes, dans les locaux du Collège de Travail, l'Exposition d'Art Populaire organisée par le Comité Départemental des Loisirs.

Cette exposition remporta un grand succès en raison de la qualité des œuvres exposées par des camarades (chaudronniers, ajusteurs, tourneurs, électriciens, mouleurs, etc.), n'ayant reçu, pour la plupart, aucune éducation artistique. C'est dire ce qu'il leur a fallu de patience de travail, de ténacité pour arriver à de tels résultats. Ces travaux nous montrent une foi de plus que la classe ouvrière a, dans son sein des éléments possédant au plus haut point les qualités nécessaires aux véritables artistes et acquiescent souvent au contact des réalités, de la misère, ce sont : la sincérité, la sensibilité, la compréhension.

Afin d'encourager les camarades à poursuivre leur effort et afin d'en amener de nouveaux vers les arts ; une conférence fut organisée le 8 Janvier à la Bourse du Travail avec le concours de Monsieur Deltour, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts, qui exprima à l'auditoire sa satisfaction de voir le C. D. L. s'engager dans cette voie.

Il donna des détails très précis sur la façon d'interpréter les arts graphiques et en tira quelques conclusions d'ordre philosophique et social très appréciées des camarades présents.

Il se mit ensuite à notre disposition pour organiser un cours spécial à l'Ecole des Beaux Arts, où nos camarades pourront, pendant leurs loisirs, puiser le bagage nécessaire à l'amélioration de leur éducation artistique.

A l'issue de cette conférence, le Comité Départemental des Loisirs, décida de fonder une section chargée de la propagande en faveur des loisirs intellectuels et artistiques. En outre, cette section permettra de créer un lien entre les camarades s'intéressant à ce genre d'activité. De nombreux camarades y sont déjà inscrits.

Le Secrétaire du C. D. L. : CANONNET.

P.-S. — Un artiste peintre, hors concours de la Société des Artistes Français, lequel vient de recevoir la médaille d'or à l'exposition internationale 1937 écrit ceci à l'un des nos camarades à l'occasion de l'Exposition ci-dessus :

« Mes félicitations pour votre activité militante au sujet des Loisirs. Voilà où doit aller une partie au moins du temps du cerveau de ceux qui n'ont rien à faire... en dehors du travail à l'usine.

C'est un bienfait, mais combien vont comprendre la chose, ceux surtout qui aiment mieux un muscadet sur le zinc... Avec de la patience, vous réussirez, grâce à la peinture, la musique, arts en général, la lecture, les conférences.

Il faut s'adresser surtout aux cœurs, aux sentiments, car ils sont sensibles à l'appel du cœur, les bougres ! »

Vivement demain !

Voilà l'exclamation, le cri du cœur, poussé par combien d'hommes, intellectuels ou manuels, la veille du samedi, soit à la sortie du bureau, de l'atelier, du chantier.

L'aspect des deux jours francs de liberté, de loisirs, passés soit en sa famille, soit entre camarades, est propre à déterminer, à développer les sentiments de solidarité. d'entraide mutuelle observés dans toute la famille anthropologique, sentiments aboutissant à un altruisme très élevé : l'Idéal humain. — Tout ceci est bien dira le copain, vivement demain !

Mais pour aller où ? Le choix est assez grand, mais l'application malaisée. L'on peut affirmer sans crainte que les humains sont attirés instinctivement par le soleil, la lumière, l'eau, les arbres et les fleurs, instinct qui se fait sentir même chez l'enfant en bas âge : Et bien, où trouver ceci, est-ce sur le bord des routes empoisonnées par la locomotion moderne ?

non, n'est-ce pas ; nous trouvons ceci exclusivement au bord de nos si belles rivières, où l'on apprend à connaître la nature, à l'aimer, où l'on apprend aussi ce qu'est la poésie, le beau, le vrai.

Est-il possible dans la société actuelle de satisfaire ce grand besoin d'indépendance sans porter préjudice à autrui ? Le problème est posé, essayons de le résoudre, tout au moins en ce qui concerne les promenades, les séjours au bord des rivières. Il existe une loi sur les rivières navigables et flottables, loi du 8 Avril 1898, chapitre III des servitudes, articles 46, 47, 48, 49. Cette loi est absolument catégorique, sans confusion possible : Tout riverain doit un passage le long des deux rives, 7 m 80 du côté où existe un chemin de halage, 3 m. 25 sur l'autre rive, une indemnité est allouée à cet effet aux riverains, par l'Etat.

PROJET DE RÈGLEMENT
de la Caisse Nationale de Solidarité
de la Fédération du Bâtiment

(Suite et Fin)

CONGRÈS

ART. 15. — Les votes sont émis à la majorité des voix des Syndicats représentés. Chaque Syndicat régulièrement constitué a droit à un nombre de voix égal au nombre de cotisants qu'il possède. Chaque Syndicat a droit à un nombre de délégués ainsi fixé, suivant son effectif de membres cotisants :

1 délégué de 7 à 500 membres ;
2 délégués de 501 à 1.500 membres ;
3 délégués de 1.501 à 3.000 membres.

Les Syndicats de plus de 3.000 membres auront droit à un délégué supplémentaire par 3.000 cotisants ou fraction de 3.000 cotisants.

Le nombre de cotisants de chaque Syndicat est établi en divisant par 10 la quantité de timbres pris et payés à la Fédération pendant les deux derniers semestres précédant le Congrès.

ART. 16. — Les dépenses occasionnées par les Congrès, y compris les dépenses d'organisation déterminées par le Conseil administratif, seront couvertes par la Caisse.

La répartition aux délégués titulaires des Syndicats est faite dans l'ordre suivant et selon les possibilités de la Caisse :

1^{er} Remboursement des salaires représentant les journées des délégués ;
2^o Paiement d'une indemnité de déplacement dont le taux journalier ne pourra être supérieur à celui payé aux propagandistes.

Ces diverses indemnités seront payées, en premier lieu, aux délégués des Syndicats ayant des moyens financiers insuffisants, selon les indications fournies par le Conseil d'administration de la Caisse. Les Syndicats ont pour devoir de faire tous les efforts afin de faire participer les ouvriers de leur ressort aux frais de participation au Congrès et en vue de le populariser au maximum. Seuls, les délégués représentant directement le Syndicat auquel ils adhèrent ont droit au remboursement et indemnités prévus à la Caisse de solidarité.

ART. 17. — Les membres du Conseil d'administration, les membres du Bureau fédéral et les délégués permanents qui peuvent leur être adjoints, les membres de la Commission exécutive et du Comité national assistent de droit au Congrès. Ils participent à la discussion, mais ne peuvent prendre part au vote que s'ils sont délégués par un Syndicat.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRES

ART. 18. — En dehors des Congrès ordinaires, les Syndicats peuvent être convoqués, par décision du Conseil d'administration, en Congrès extraordinaire, si la situation de la Caisse l'exige. Cette convocation sera obligatoire dans les quatre mois, si elle est réclamée par la majorité des Syndicats régulièrement adhérents à la Fédération. Les Syndicats devront accompagner leur demande de convocation de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale où cette décision a été adoptée et indiquer que la question figurait à l'ordre du jour.

Il ne sera pas tenu compte des demandes de convocation ne remplissant pas ces conditions. L'ordre du jour sera établi par le Conseil d'administration.

En cas de convocation, sur la demande des Syndicats, il est constitué par les questions indiquées par les Syndicats.

Seules les questions portées à l'ordre du jour, à l'exclusion de toutes autres, peuvent être discutées. Les votes sont émis suivant les mêmes conditions et modalités que pour les Congrès ordinaires.

ORGANISATION FINANCIÈRE
COTISATIONS OBLIGATOIRES

ART. 19. — La cotisation est fixée à 0 fr. 75 par semaine et par membre, dont 0 fr. 55 pour la Caisse de grève et 0 fr. 20 pour la Caisse maladie, en échange du timbre édité par la Caisse.

Sur ces cotisations, il sera prélevé 5 % pour l'Administration et les frais de congrès de la Caisse ; le reste devra exclusivement servir aux secours de solidarité.

ART. 20. — Un carnet obligatoire d'adhérent sera fourni par la Caisse au prix de... Le bénéfice qui pourrait résulter de la vente de ces carnets sera versé à la Caisse.

ART. 21. — Dès leur admission, les Syndicats reçoivent, en provision, un nombre de cartes et de timbres de la Caisse égal à leur chiffre d'adhérents. Les demandes ultérieures de timbres et de cartes devront toujours être accompagnées de leur montant.

Les Syndicats doivent remplir et retourner régulièrement à la Caisse le bordereau trimestriel qui leur est adressé concernant leur situation en membres cotisants.

Le Conseil d'administration a le droit de mandater un délégué pour vérifier la concordance de la perception des cotisations d'un Syndicat avec les timbres pris à la Caisse.

Toute mention portée sur la carte, dans le but de remplacer le timbre de la Caisse, est sans valeur et expose les syndiqués à une contestation de leur droit aux avantages de la Caisse.

Les membres ayant obtenu un délai de paiement de cotisation n'auront droit à aucun secours avant qu'ils se soient mis à jour de leurs cotisations.

Donc, la conclusion est claire ; que tous ceux ou celles qui fréquentent nos jolies rivières, amateurs de canotage, campeurs, baigneurs et pêcheurs, mes frères, en l'occurrence, peuvent aborder sans crainte.

TAUGUIN André,
(Syndicat du Bâtiment).

EXONÉRATION DE LA COTISATION

ART. 22. — Sont exonérés du paiement de la cotisation :

1^o Les membres grévistes en période de noviciat qui n'ont droit à aucune indemnité ; les chômeurs qui ne touchent aucune indemnité des fonds officiels de chômage ; les malades qui ne touchent aucune indemnité des assurances sociales ;

2^o Les membres appelés au service militaire, pour la durée de leur service ;

3^o Les membres emprisonnés, pour la durée de leur emprisonnement ;

4^o Les membres sans salaire pour cause d'accident et d'invalidité, pendant la durée d'incapacité de travail, et pour cause de vieillesse.

ART. 23. — L'exonération des cotisations dans les cas cités ci-dessus est un droit absolu. Pour la durée de l'incapacité de travail, des timbres d'exonération devront être apposés sur la carte.

Les semaines d'exonération ne sont pas comprises comme cotisation pour avoir droit aux caisses de secours, le syndiqué devant payer le nombre de cotisations hebdomadaires prévu pour en bénéficier.

ART. 24. — Dans les cas prévus aux points 2^o, 3^o et 4^o, les adhérents seront suspendus de leurs droits aux secours de la Caisse et seront également dispensés du paiement de leurs cotisations.

Dès qu'ils commenceront à travailler, ils devront en informer le secrétaire ou le trésorier du Syndicat et acquitter à nouveau et régulièrement leurs cotisations pour reprendre leurs droits à la Caisse.

ART. 25. — Le Conseil d'administration de la Caisse prendra des dispositions de contrôle qui doivent être observées en tous points par les Syndicats et par les syndiqués.

DROITS ET OBLIGATIONS
CAISSE DE GRÈVE

ART. 26. — Les syndiqués ont droit à un secours quotidien à partir du 5^e jour de grève, fixé par ordre d'ancienneté :

De 52 à 156 cotisations 7 fr. 50
De 156 à 312 cotisations 7 fr. 75
De 312 et au-dessus 8 fr.

Les membres adhérent à la Caisse depuis plus de six mois et qui auront versé au moins 26 cotisations n'auront pas droit aux secours ; toutefois, selon les cas et l'état de la Caisse, il pourra être accordé, après approbation du Conseil d'administration, des secours exceptionnels.

Les membres mariés reçoivent, en plus des secours prévus, 0 fr. 50 pour chaque enfant au-dessous de 16 ans et ne travaillant pas.

ART. 27. — En cas de grève générale nationale, la Caisse se réserve le droit de suspendre tous secours, de même qu'en cas de grandes grèves et de longue durée. Dans ce dernier cas, la suspension ou la réduction des paiements des secours ne pourra se faire qu'après approbation de la Commission exécutive fédérale.

CAISSE DE MALADIE

ART. 28. — Une Caisse de maladie est instituée au sein de la Caisse de Solidarité. Les secours seront alloués dans la limite de ses propres ressources.

Les syndiqués ont droit à un secours de 5 francs par jour à partir du premier jour de maladie, à la condition d'être malade pendant cinq jours au moins.

La durée maximum des secours est de 90 jours par an. Les secours pourront être alloués pendant tous les mois de l'année sans dépasser pour l'ensemble les 90 jours.

Pour prétendre aux secours de maladie, le syndiqué devra fournir un certificat médical et chaque fois qu'il y aura possibilité, une déclaration signée du délégué de chantier ou atelier attestant que le syndiqué ne s'est pas présenté au travail.

Le syndiqué qui, par des moyens frauduleux, a tenté de toucher les indemnités, est privé de ses droits pendant six mois. Celui qui a effectivement touché les indemnités est privé de ses droits pendant un an ; il est tenu, en outre, au remboursement des sommes indûment reçues. En cas de récidive, il est exclu. Il y a récidive quand une seconde fraude ou tentative de fraude se produit moins d'un an après la première.

REVISION DES STATUTS

ART. 29. — Les présents statuts sont toujours révisibles. Les propositions de révision devront être formulées par les Syndicats trois mois avant la tenue du Congrès, pour être portées à la connaissance des Syndicats et être inscrites à l'ordre du jour du Congrès, seul qualifié pour modifier les statuts.

Pour être retenues, les demandes de révision devront toujours indiquer les modifications proposées. Les demandes remplissant ces conditions seront obligatoirement portées à l'ordre du jour du Congrès, si elles sont présentées par au moins dix Syndicats fédérés. Les modifications aux statuts sont votées à la majorité absolue. Aucune modification aux statuts ne peut être votée valablement s'il n'en était portée à l'ordre du jour.

DISSOLUTION

ART. 30. — La dissolution de la Caisse ne pourra être prononcée que par un Congrès convoqué spécialement à cet effet et avec cette seule question à l'ordre du jour. Pour être valable, le vote devra réunir les quatre cinquièmes des voix des Syndicats représentés et les trois quarts au moins des Syndicats régulièrement adhérents.

En cas de dissolution, les fonds restant en caisse seront déposés à la Fédération Nationale des Travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics et des Matériaux de construction pour servir à la reconstitution de la Caisse, dès que les circonstances le permettront.



Le Gérant : A. PÉNEAU